



AVIS A PORTEUR DE PROJET EXPLOITATION DU SITE DE L'ANCIENNE BRASSERIE DELMARLE à PONT sur SAMBRE (59)

Date 11 février 2019

➤ OBJET DE L'AVIS :

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), sise 1 place du Pavillon, BP 50235, 59603 MAUBEUGE Cedex, représentée par Benjamin SAINT-HUILE, son Président en exercice, dont la délégation de compétences relève de la délibération n°42 du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2014,

Ouvre publiquement l'appel à porteur de projet tendant à l'octroi d'un bail commercial pour l'exploitation **du site de l'ancienne brasserie Delmarle située à Pont sur Sambre (59)**.

➤ CARACTERISTIQUES DES LIEUX :

Au cœur de l'Avesnois, classé Parc naturel régional, l'ancienne brasserie Delmarle – maison natale du Peintre Félix Delmarle, est à louer.

Le site a été aménagé pour la **restauration**, pouvant contenir 50 couverts, avec une cheminée en pierres dans la terrasse couverte, plus une terrasse extérieure dans la cour de la brasserie.

Côté **hébergement : 5 chambres d'hôtes, un gîte de groupe de 16 lits, un gîte rural : 2 chambres**, pouvant faire office de logement pour l'exploitant.

Un parking de proximité fermé et un terrain arboré jusqu'à la Sambre.

Les anciens bâtiments de la brasserie offrent des possibilités pour développer des activités. Le corps de la brasserie est équipé de 2 stalles et de box pour chevaux.

Les locaux sont nus. Le candidat a la possibilité de définir son propre projet et devra prendre en charge les équipements nécessaires à l'exploitation du site.

➤ SELECTION DES CANDIDATS :

Les candidats peuvent retirer le dossier complet jusqu'au 15 mars 2019. La demande doit être faite auprès du service Tourisme (coordonnées ci-dessous) par mail ou par courrier.

Les visites du site sont possibles sur rendez-vous.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29 mars 2019 à 12 heures.

➤ CONTACT :

Madame Evelyne SCHILLERS (service tourisme) evelyne.schillers@amvs.fr

Pôle Éco, 49 rue de l'Égalité à Maubeuge (59 600).

Tél. : 03.27.53.01.00